

## Conseil municipal de St Nicolas du 04-04-2016

**Présents** : Mmes Espérance JULIEN, Ghislaine LARTIGUE, Nadine LEZAY PINSON, M. Patrick CRÉMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI, Pascal ROTTE,

**Absents excusés** : Alain PERRY,

### **1- Compte de gestion 2015**

Madame le Maire présente le détail du compte de gestion (comptabilité tenue par le trésor Public). Les chiffres sont les suivants :

• Dépenses de fonctionnement:	228 670,19 €
• Dépenses d'investissement:	51 048,89 €
• Recettes de fonctionnement:	247 659,96 €
• Recettes d'Investissement:	20 286,84 €
• Report de l'exercice antérieur :	
Fonctionnement:	132 150,22 €
Investissement:	55 240,34 €

Ce qui nous donne un solde de 175 618,28 €

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

### **2 - Compte administratif de gestion 2015**

Monsieur Guy DAUZON présente le compte administratif ( comptabilité de la mairie). Les chiffres sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	228 670,19 €
Dépenses d'investissements	51 048,89 €
Recettes de fonctionnement	247 659,96 €
Recettes d'Investissements	20 286,84 €

\*report de l'exercice antérieur :

Fonctionnements	132 150,22 €
Investissements	20 286,84 €

Ce qui nous donne un solde de 175 618,28 €.

Le compte administratif est voté à l'unanimité (9 voix), Madame le maire étant sortie de la salle du conseil lors du vote.

### **3 - résultat de l'année 2015**

Madame le maire présente le résultat 2015 de 175 618,28 € compte tenu des restes à réaliser et propose d'affecter au:

fonctionnement:	164 956,72 €
investissements:	4 005,56 €

Le conseil municipal vote l'affectation à l'unanimité.

#### **4- Montant des 3 taxes pour l'année 2016:**

Le montant des 3 taxes n'a pas été modifié pour 2016:

- Taxes habitation: 7,75 % soit une recette prévue de 29 070 €
- Taxes foncières bâti: 11,05 % soit une recette prévue de 27 340 €
- Taxes foncières non bâti: 87,02 % soit une recette prévue de 21 750 €

Le total de recette prévu est de 78 160.00 €

Le conseil municipal vote l'état présenté à l'unanimité.

#### **5 - budget prévisionnel 2016**

Report 2015:	175 618,28 €
• Dépenses de fonctionnement (prévisions):	255 705,82 €
• Recettes de fonctionnement (prévisions):	407 989,40 €
• Dépenses d'investissement (prévisions):	549 070,58 €
• Recettes d'investissement (prévisions):	502 938,38 €

Solde: 106 151,38 € à conditions que les gros travaux soient commencés.

Le budget prévisionnel 2016 est voté à l'unanimité.

Madame le maire propose de demander au Crédit Agricole la renégociation des 2 prêts en cours pour obtenir des taux plus avantageux.

#### **6 - Point sur les travaux**

Madame le maire fait part des avancées du dossier des travaux concernant la traversée du village. Suivant les instructions reçu lors du dernier conseil municipal elle a demandé au bureau d'étude :

- Que les trottoirs de la rue Garonne soient supprimés et matérialisés de couleur différente,
- Qu'il y ait d'avantage de stationnements rue Marcel Pradin,
- Que l'écluse soit remplacée par un chicane à l'entrée du village côté St Sixte.

Une paysagiste a intégré au projet les espaces verts.

La SDEE 47 va chiffrer l'effacement des réseaux rue Garonne.

Le début des travaux est toujours prévu au second semestre 2016.

#### **7- vente d'une parcelle à M DE DEUS**

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les documents pour la petite parcelle que sera vendue à Monsieur DE DEUS. Le géomètre est venu poser les bornes. Nous attendons les documents officiels.

Le conseil municipal vote ce point à l'unanimité.

## **7 - PLUi**

Madame le maire fait lecture du compte rendu du bureau d'étude CREHAM. Il en ressort que certaines demandes faites lors de la réunion avec le bureau d'étude et l'agglomération d'Agen n'ont pas été reprises. Cela concerne particulièrement les zones constructibles autour des hameaux de Pichot et Rouy. Madame le maire va demander à ce que la carte soit revue et renvoyée à la DDT pour avis.

## **8- PADD**

Madame le maire informe le conseil municipal que l'agglomération d'Agen souhaite que nous débattions sur le PADD, car c'est une obligation légale.

Après présentation de tous les documents nécessaires à cet effet, le conseil municipal observe que:

- les petites communes sont trop impactées par la diminution de 30 % des surfaces constructibles surtout si elles sont soumises à un PPRI important,
- le développement en rive gauche de la Garonne ne doit pas oublier les petites communes,
- les agriculteurs devraient garder la possibilité de construire sur leur propre terrain,
- les communes devraient avoir la possibilité de réhabiliter les zones classées en gravière en terres agricoles,
- la commune devrait obtenir suffisamment de terrain pour concrétiser les logements sociaux promis,
- il faudrait garder des possibilités de constructions dans les zones de PPRI en utilisant des modes de construction qui intègrent le savoir-faire des architectes et des ingénieurs pour permettre des constructions compatibles avec les risques,
- concernant les gravières, il faudrait avoir un état des lieux pour les besoins à venir.

Les élus de St Nicolas de la Balermie souhaitent que leur commune ne soit plus impactée par d'autres gravières compte tenu du fait que 15 hectares ont été réalisés et que la suivante de 38 hectares débutera début 2017.

## **9- Questions diverses**

- L'INSEE verse 812 € à la commune pour le recensement de la population. Madame le maire propose de reverser cette somme à Madame Valérie ABANHAC qui a réalisé le recensement pour la commune.

Le conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

A noter que d'après le recensement nous sommes 407 habitants dans la commune.

- Une demande d'autorisation de passage sur notre commune a été faite par l'association de triathlon de Layrac. Le conseil municipal ne voit aucune objection à ce que le triathlon passe sur la commune.

- Une demande de subvention par l'office de tourisme de Layrac a été déposée à la mairie pour la participation à l'organisation des guinguettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la somme de 50 €

- La mairie de Caudecoste nous a envoyé un courrier nous informant qu'il y a 2 enfants de notre

commune inscrits dans leur école et nous demande 1 679,98 € de participation aux frais de scolarité. Nous ne participerons pas aux frais de scolarité de ces enfants car nous proposons le même accueil qu'à Caudecoste.

- Madame le maire fait part au membre du conseil que le conseil départemental a supprimé les aides aux centres de loisirs pour un montant de 5000 €.

- La chambre d'agriculture demande à ce que le conseil municipal délibère pour continuer à donner les autorisations d'irrigation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la poursuite des autorisations d'irrigation.

- Un nouveau contrat a été souscrit auprès EDF pour alimenter les installations communales. l'économie annuelle devrait d'être d'environ de 4000 € par an.

Fin de la séance à 23h00.